

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 18h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Étaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme FREDOU, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme TABARLY
Mme LE GOARDET	à	Mme JAN
M. SMIS	à	M. SIMON

Absent :

M. ESNULT
M. DENIEL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024 A L'UNANIMITE

① FINANCES

Néant

② CADRE DE VIE - TRAVAUX – DEVELOPPEMENT DURABLE

Néant

③ URBANISME

Néant

④ COMMUNICATION

Néant

⑤ VIE ASSOCIATIVE – MATERIEL TECHNIQUE

Néant

⑥ FAMILLES - SOLIDARITES

Néant

⑦ JEUNESSE

Néant

⑧ CULTURE - HANDICAP

Néant

⑨ AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL

202405-9.1.

Point retiré de l'ordre du jour par Monsieur le Maire lors de la commission plénière du 22 mai 2024.

202405-9.2.

Délégation du Maire pour la réalisation d'un parking public : autorisation d'urbanisme sur les parcelles cadastrées section BH n° 263 et 350, sises rue de Kérougué et préparation du Document de Consultation des Entreprises (DCE)

Par délibération du 11 avril 2023, la commune de Fouesnant a fait l'acquisition des parcelles cadastrées section BH n° 263 et 350 en vue de constituer une réserve foncière communale en centre-ville.

Dans le cadre de l'aménagement de l'hôtel communautaire et de l'ouverture prochaine d'une Maison France Service, un projet de création de parking sur les parcelles cadastrées section BH n° 263 et 350, sises rue de Kérougué, répondrait en partie à la problématique de stationnement que connaît le centre-ville de Fouesnant eu égard à la demande, de plus en plus forte, de citoyens venant effectuer leurs démarches administratives auprès des collectivités locales.

C'est pourquoi, il est donc nécessaire aujourd'hui d'envisager la création d'un parking public sur les parcelles en question. Le futur parking disposera de 38 places, dont 4 PMR.

Vous trouverez, à cet effet, le projet d'aménagement du parking annexé à cette délibération.

En application de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonner les dépenses et de diriger les travaux communaux.

La commune est également appelée à constituer prochainement un DCE (Document de Consultation des Entreprises) en vue d'établir un marché public dédié à cette future opération.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme relative à l'édification des biens communaux pour les surfaces supérieures à 500 m² et à autoriser le Maire à ordonner la constitution d'une procédure de marché public.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité pour Monsieur le Maire d'obtenir l'autorisation du Conseil municipal à déposer un permis d'aménager pour la réalisation d'un parking public sur les parcelles cadastrées section BH n° 263 et 350, qui disposera de 38 places, dont 4 PMR,

Considérant la nécessité de constituer un DCE (Document de Consultation des Entreprises) en vue d'établir un marché public dédié à cette future opération,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité : (3 abstentions : Vincent Esnault, Annie Gloaguen, Christian Taboret, Frédéric Martin) :

↳ Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager au nom de la commune pour le projet de création de parking public sur les parcelles cadastrées section BH n° 263 et 350, sises rue de Kérourgué à Fouesnant,

↳ Autorise Monsieur le Maire à ordonner la constitution d'une procédure de marché public pour mener à bien le projet de réalisation d'un parking public.

Monsieur Martin demande le prix d'achat de la maison et sa démolition. Il ne comprend pas pourquoi la mairie porte le projet d'un parking proche du siège de l'hôtel communautaire.

Monsieur Le Maire répond que l'hôtel communautaire n'a pas vocation à financier tous les parkings publics.

202405-9.3

Délégation du Maire pour la réalisation d'un hangar pour le service « Manifestations » : autorisation d'urbanisme sur les parcelles cadastrées section DB n° 184 et 278, ZA de Parc Ar C'hastel à Fouesnant et préparation du Document de Consultation des Entreprises (DCE)

Le Conseil municipal de Fouesnant, lors de sa séance du 11 avril 2024, a pris connaissance de la réalisation d'un hangar pour le service « Manifestations » qui sera dédié au stockage du matériel des manifestations sur les parcelles cadastrées section DB n° 184 et 278.

Pour rappel, ce hangar viendra remplacer l'actuel hangar situé sur la parcelle cadastrée section DB n° 213 qui sera démolie afin que la cession de la parcelle puisse être effectuée au profit du bailleur public Finistère Habitat dans le cadre d'un projet immobilier.

Le projet consiste en la réalisation d'un hangar d'une surface de 730 m² sur lequel seront posés des panneaux photovoltaïques représentant une surface totale de 675 m² pour une puissance installée d'environ 155 KWc.

La production d'énergie ainsi réalisée sera utilisée en autoconsommation dans le cadre d'un projet global porté par la ville de Fouesnant qui ambitionne d'équiper un maximum de bâtiments publics de panneaux solaires.

Ce futur bâtiment sera composé de deux parties :

- La première zone de 525 m² sera entièrement dédiée à la gestion du matériel service Manifestations. Elle sera composée de 6 travées de stockage dont 5 pourvues de portes sectionnelles facilitant ainsi l'efficacité en termes de gain de temps et manipulations diverses,
- La seconde zone de 205 m² de type auvent sera quant à elle mise à disposition des associations pour y stocker divers matériels dans des conteneurs maritimes.

Pour mémoire, la commune avait également sollicité, lors de la délibération du 11 avril 2024, un financement extérieur complémentaire via le Fonds Vert, la DSIL ou encore la DETR de l'Etat ainsi que d'autres dispositifs.

En application de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonner les dépenses et de diriger les travaux communaux.

La commune est également appelée à constituer prochainement un DCE (Document de Consultation des Entreprises) en vue d'établir un marché public dédié à cette future opération.

Le Conseil municipal est donc appelé à autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme relative à l'édification des biens communaux pour les surfaces supérieures à 500 m² et à autoriser le Maire à ordonner la constitution d'une procédure de marché public.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération 202404-2.1 du 11 avril 2024 portant sur le financement pour la réalisation d'un hangar pour le service « Manifestations » de la commune,

Considérant la nécessité pour Monsieur le Maire d'obtenir l'autorisation du Conseil municipal à déposer un permis d'aménager pour la réalisation d'un hangar pour le service « Manifestations » sur les parcelles cadastrées section DB n° 184 et 278,

Considérant la nécessité de constituer un DCE (Document de Consultation des Entreprises) en vue d'établir un marché public dédié à cette future opération,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (3 abstentions : Vincent Esnault, Annie Gloaguen, Christian Taboret, Frédéric Martin) :

↳ Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis d'aménager au nom de la commune pour le projet de création d'un hangar sur les parcelles cadastrées section DB n° 184 et 278, ZA de Parc Ar C'hastel à Fouesnant,

↳ Autorise Monsieur le Maire à ordonner la constitution d'une procédure de marché public pour mener à bien le projet de réalisation d'un hangar pour le service « Manifestations ».

INFORMATION

202404-10.1a

Compte rendu de la délégation donnée au Maire sur les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 27 mars 2024 au 13 mai 2024

Le Conseil Municipal,

↳ Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 27 mars 2024 au 13 mai 2024.

202404-10.1b

Compte rendu de la délégation donnée au Maire sur les actions en justice

Le Conseil Municipal,

↳ Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les actions en justice.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à dix-huit heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h04, s'est terminée à 18h20.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COLONIUS, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme FREDOU, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. LE CAIN, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
Mme LE BORGNE	à	Mme TABARLY
Mme LE GOARDET	à	Mme JAN
M. SMIS	à	M. SIMON

Absent :

M. ESNAULT
M. DENIEL

Fouesnant, le 5 juin 2024

La secrétaire
Liliane COQUIL

